

Séance du Conseil municipal du Lundi 23 Décembre 2013

PROCÈS – VERBAL

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre, à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-François SAUVAUD, maire.

Étaient présents : MM. Jean-François SAUVAUD, André CASTAGNOS, Jacqueline BEYRET-TRESEGUET, Danielle DAL BALCON, Fabienne DE MACEDO, Gabriel LASSERRE, Christiane MORIZET, Jean-Pierre LACROIX, Éliane TOURON, Christiane FAURE, Jean-Pierre PIBOYEUX, Martine RACHDI, Daniel GUIHARD, Frédéric PRINCIC, Cathy SAMANIEGO, Isabelle DRISSI, Franck GAY, Alain PARAILLOUS.

Étaient absents : MM. Michel PEDURAND, Jean-Paul VIELLE, Hélène AYMARD, Pascal SEGUY, Alexandrine BARBEDETTE, Mohamed LAHSAINI, Josiane MORTZ, Brigitte CAMILLERI, Alain REGINATO ;

Pouvoirs de vote :

M SEGUY Pascal à M. SAUVAUD
M PEDURAND Michel à M. GUIHARD
Mme MORTZ à M PARAILLOUS
M LASHAÏNI à M. CASTAGNOS

Monsieur Jean-Pierre PIBOYEUX a été élu Secrétaire de séance.

BIENS COMMUNAUX

Cession de deux parcelles située 28 rue thiers (Ancienne dépendance du Château des Ducs d'Aiguillon) à Aiguillon – I n°0148 à Monsieur Michel DECHNIK – pour 195 000 €

Suite à la demande de M. DECHNIK Michel d'acquérir l'immeuble situé au 28 rue Thiers, à Aiguillon, composé de deux parcelles : I n°0148 et I n°0149, dont la commune est propriétaire, afin de réaliser un projet d'activité touristique et commerciale de grande ampleur (hôtel, restaurant, vibliothèque), le bien a été estimé par France Domaine dans son avis n°2013-004V0643 du 10 Décembre 2013 à une valeur vénale de 260 000 €.

Il est proposé de vendre à l'amiable à monsieur DECHNIK Michel, les parcelles bâties cadastrées sous le numéro 0148 et 0149 de la section I et d'une contenance globale de 500 m², correspondant à un immeuble mixte de construction ancienne élevé sur deux niveaux et combles, en alignement sur rue, par murs en pierre, charpente traditionnelle en bois et couverture en ardoise.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la cession dont il donne le détail et pour laquelle le prix de vente résultant de la négociation avec l'acquéreur est fixé à une valeur vénale de 195 000 €.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

18 voix pour, plus 4 pouvoirs,
0 voix contre,
0 abstention,,

VU l'avis de France Domaine n° 2013-004V0643 du 10 Décembre 2013, qui a estimé la valeur vénale du bien à la somme de 260 000 €, valeur assortie d'une marge de négociation positive ou négative de 15 %.

VU le résultat de la négociation à l'amiable avec M. DECHNIK Michel, acquéreur du bien pour une valeur vénale de 195 000 €.

VU la grande difficulté pour la mairie d'Aiguillon de vendre ce bien, pour lequel les projets de réhabilitation sont incompatibles avec les finances communales.

VU le projet de nouvelle activité touristique et commerciale (hôtel, 5 étoiles restaurant étoilé et vintothèque de luxe) présenté par M. DECHNIK à la mairie.

VU l'effet très positif que pourrait avoir la création de cette nouvelle activité sur le développement de l'activité en centre-ville d'Aiguillon.

VU la possibilité laissée par le CGCT aux collectivités de procéder à une acquisition ou à une cession en retenant un prix différent de la valeur déterminée par le service France Domaine en motivant expressément le prix résultant de la négociation.

APPROUVE la cession amiable des parcelles communales bâties désignées ci-après :

Parcelles bâties cadastrées I n°0148 et I n°0149, d'une contenance globale de 500 m²,
au bénéfice de monsieur DECHNIK Michel,
située 28 rue Thiers, 47190 AIGUILLON.

DÉCIDE de fixer le prix de vente à 195 000 €, différent de l'avis n°2013-004V0643 de France Domaine établi en date du 10 décembre 2013, mais en accord avec les motivations exprimées ci-dessus ;

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié à intervenir au nom de la Commune ;

INDIQUE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

Publié le 27/12/13

Visa Préfecture le 06/01/14

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 55.

Le maire,

Le secrétaire,

Et ont signé les membres présents :

André CASTAGNOS

Jacqueline BEYRET-TRESEGUET

Michel PEDURAND

Danielle DAL BALCON

Jean-Paul VIELLE

Fabienne DE MACEDO

Gabriel LASSERRE

Christiane MORIZET

Jean-Pierre LACROIX

Éliane TOURON

Christiane FAURE

Jean-Pierre PIBOYEUX

Martine RACHDI

Hélène AYMARD

Pascal SEGUY

Daniel GUIHARD

Frédéric PRINCIC

Alexandrine BARBEDETTE

Cathy SAMANIEGO

Isabelle DRISSI

Mohamed LAHSAÏNI

Franck GAY

Alain PARAILLOUS

Josiane MORTZ

Brigitte CAMILLERI

Alain REGINATO